

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

APRÈS L'ART. 12

N° 194

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2008

---

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 194

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer la division et l'intitulé suivants :**

« Chapitre VI : Dispositions diverses ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.